



Remboursement de dettes somme prêtée en algérie

Par Visiteur

Bonjour!

J'ai prêté à Alger(Algérie) à une personne française maintenant vivant à Lyon une somme en dinars algériens d'un montant équivalent à 40000,00 euros et ce en 2005/2006, cette personne m'a promis de me les rembourser mais jusqu'à présent ne m'a pas fait de reconnaissance de dettes jouant sur le temps; pour le moment je l'ai relancé par email , mais depuis quelques mois , il ne répond plus; étant au chômage et ayant besoin de cet argent quelles procédures me permettrait de récupérer rapidement mon argent?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour!

J'ai prêté à Alger(Algérie) à une personne française maintenant vivant à Lyon une somme en dinars algériens d'un montant équivalent à 40000,00 euros et ce en 2005/2006, cette personne m'a promis de me les rembourser mais jusqu'à présent ne m'a pas fait de reconnaissance de dettes jouant sur le temps; pour le moment je l'ai relancé par email , mais depuis quelques mois , il ne répond plus; étant au chômage et ayant besoin de cet argent quelles procédures me permettrait de récupérer rapidement mon argent?

Vous devez saisir le tribunal de grande instance du lieu où réside votre débiteur. Une telle procédure nécessite l'intervention obligatoire d'un avocat. Vous devez donc forcément en prendre un. Son travail sera d'autant plus justifié qu'en l'absence d'écrit et la transaction ayant été réalisé en algérie, cela sera plus difficile à démontrer.

Très cordialement.